



Renouvellement CDD droit public

Par **mopl**, le **08/11/2016** à **18:19**

Bonjour,

Je suis actuellement contractuel de droit public, et arrive en janvier la période de renouvellement de mon contrat de travail.

Je travaille sur un projet de 3 ans, et il est prévu de renouveler 2 fois un contrat d'un an. Je sais qu'il n'y aura pas de titularisation possible à la fin du projet.

Après avoir assisté à quelques mésaventures pour des collègues dans ma situation, voici quelques questions afin de me préparer :

- mon poste sera republié sur la BIEP, est-ce une pratique normale ? Si oui, dois-je repostuler entièrement ? dois-je passer un entretien d'embauche ?
- si, à l'échéance de mon contrat, le suivant n'est pas encore signé (lenteurs de procédures...), que faire pendant cette période intermédiaire ?

Je vous remercie par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **18:33**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...